

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°47 Arrêté rendant exécutoire le rôle supplémentaire des patentes (tableau B) da l'exercice 1930.

n°47

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
13 août 1930

Numéro JO  
n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro  
31 août 1930

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

**Vu** l'arrêté local du 17 mars 1928 modifiant l'article 17 de l'arrêté précité réglementant la contribution des patentes à la Côte française des Somalis

Sur la proposition du chef du bureau des contributions

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 1 août 1930,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est rendu exécutoire le rôle supplémentaire des patentes (tableau B), de l'exercice 1930, s'élevant à la somme de quarante et un mille huit cent vingt francs, centimes additionnels compris.

#### Art 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie;

chapon-baissac